

# Démolition d'un immeuble assujetti au règlement 829-2023



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Ce document recto verso doit être entièrement rempli, signé et daté par le demandeur et doit être déposé avec les documents obligatoires annoncés.

## Identification

Nom et prénom :

Adresse de l'emplacement :

Adresse du demandeur (si pas la même) :

Courriel :

Téléphone(s) :

## Décrire sommairement la demande

## Indiquer les motifs pour la démolition

## Information sur le bâtiment

Année de construction	
Usage actuel	
Type de construction	
Matériaux actuel	

## Indiquer le lieu de disposition des matériaux suite à la démolition :

**Quel est le projet suite à la démolition? (Nouvelle construction, aménagement paysager (gazon, arbres) ...)**

**Exécutant des travaux**

Propriétaire (cocher, et passer à l'autre section)

Entrepreneur (remplir cette section)

Nom de l'entreprise	
Nom du responsable des travaux	
Adresse	
Téléphone(s)	
Courriel	
N° RBQ et NEQ	

**Échéancier des travaux**

Date prévue de début des travaux

Date prévue de fin des travaux

Coût estimé des travaux

\$

**Cette demande dûment signée par le requérant, doit être déposée à la Municipalité et être accompagnée des renseignements et documents suivants en une copie papier et une version informatique PDF.**

- Photographie(s) de l'immeuble visé par la demande
- Lettre explicative de la demande
- Certificat de localisation
- Tout rapport d'un spécialiste, si applicable
- Plan d'implantation de tout bâtiment et aménagement projeté, s'il y a lieu
- Dépôt des frais exigibles (500 \$ non remboursables pour la demande + 50 \$ pour le permis)

**Si l'immeuble est loué :** fournir une preuve que le propriétaire ou son représentant autorisé a fait parvenir, par courrier recommandé ou certifié, une copie de la demande de démolition à tous les locataires du bâtiment à démolir et indiquer les conditions de relogement des locataires, s'il y a lieu.

**Si l'immeuble est considéré comme un immeuble patrimonial ou qu'il est situé dans un site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :** la demande d'autorisation de démolition doit être accompagnée des photographies anciennes, d'une copie des actes notariés ou autres documents permettant d'établir l'âge du bâtiment, des plans d'architecture et d'implantation, d'un rapport indiquant les coûts de restauration et de construction à encourir pour lui redonner sa pleine valeur.

## Déclaration et confidentialité

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels (P-39.1), article 8, nous vous informons que les renseignements recueillis dans ce formulaire sont à des fins d'identification de l'emplacement pour l'étude de la dérogation mineure et qu'aucune information ne sera communiquée à moins que la personne consente à la communication des renseignements. Prendre note que ces informations seront transmises pour l'étude de la demande au département du Service de l'urbanisme, au Comité consultatif d'urbanisme et au Comité de démolition.

- J'ai lu et compris que les renseignements fournis dans ce formulaire sont nécessaires pour la demande de démolition d'immeuble assujetti au règlement n° 829-2023.***
- J'autorise le département du Service de l'urbanisme à prendre des informations supplémentaires, si celles inscrites dans la présente demande ne sont pas complètes.***
- J'autorise la Municipalité à mettre l'adresse et la nature de la demande dans l'avis public ou tout autre élément permettant d'identifier l'emplacement et l'objet de la requête.***
- J'autorise la Municipalité à signifier les informations relatives à cette demande par le biais d'une annonce publique ou lors du conseil municipal.***

Signé à : \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## Réserve à la Municipalité

Paiement des frais requis de 500 \$ en date du \_\_\_\_\_

Mode de paiement \_\_\_\_\_

Autorisé par \_\_\_\_\_

Coût du permis de démolition, payable une fois la décision acceptée, d'une valeur de 50 \$.

Une fois la demande autorisée, le permis de démolition payé, le requérant pourra effectuer le paiement du permis relatif à l'utilisation du sol projeté, le cas échéant.

Demande reçue le \_\_\_\_\_